

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 103 (1967)
Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



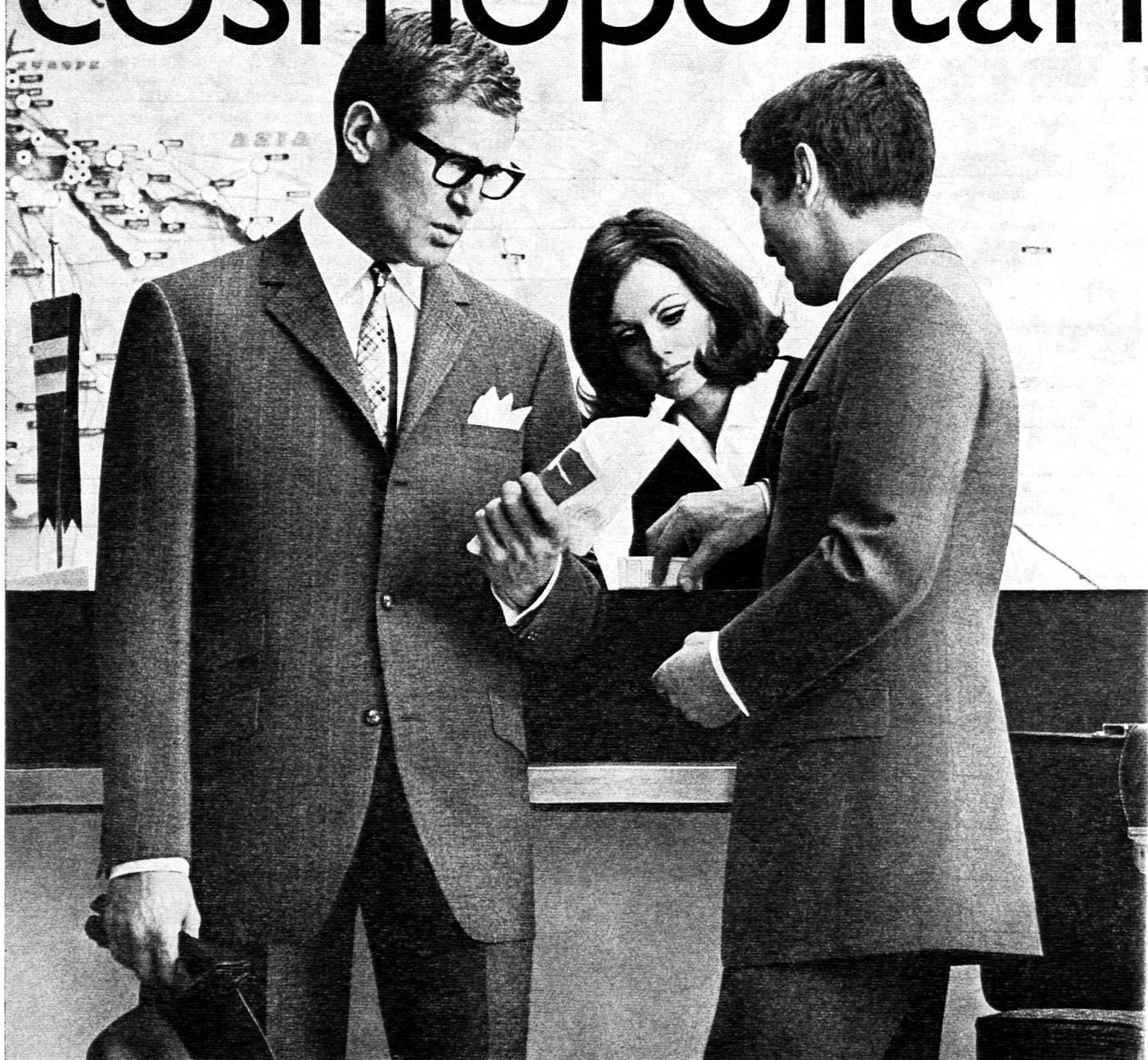
Les patineurs (Dessin d'enfant)

Une décoration pour un complet...



Au cosmopolitan cet honneur.
cosmopolitan... ce mot évoque aussi une manière de vivre...
l'appel des îles grecques, un départ pour le Mexique,
un rendez-vous au Ritz, un week-end dans les neiges...

cosmopolitan



D & M

VETEMENTS



cosmopolitan est le nom de ces deux complets. Ils coûtent l'un et l'autre Fr. 225.-. Ils sont en vente exclusivement dans les magasins Vêtements Frey. Le tissu, un WS moderne, est également une exclusivité Frey, comme les dessins et les coloris. Hâtez-vous de venir admirer un cosmopolitan dans nos vitrines.

Magasins de vente à Bienne, La Chaux-de-Fonds, Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel, Sion, Vevey

comité central

Culture et loisirs

Le Comité de la SPR a été invité à participer à la rencontre de Jongny les 25 et 26 février, au cours de laquelle la FREA — Fédération romande pour l'éducation des adultes — a tenté de préciser ses objectifs immédiats et ses moyens d'action. Comme il existe déjà l'AGOL à Genève, l'AVALEC en Valais, la Fédération vaudoise des centres de loisirs, etc., la tâche du nouvel organisme n'était pas facile à définir ! Elle le fut cependant, au terme d'un forum animé par M. J. Rufer, directeur de la Maison des Jeunes de Genève.

La journée de dimanche fut introduite par une méditation œcuménique de M. le pasteur Alain Burnand. La discussion a porté ensuite sur les moyens existants pour la formation d'animateurs. Nous n'avons pas manqué de rappeler le précieux travail qui s'effectue au sein des CEMEA. Il a été question aussi du programme de l'Ecole d'études sociales de Genève, et du Centre de formation d'éducateurs créé à Lausanne par Claude Pahud.

En ce qui concerne la collaboration éventuelle du personnel enseignant officiel, elle apparaît comme fort peu désirable à plusieurs participants ! Vraiment notre auréole est bien ternie aux yeux de certains, et M^{me} Suzanne Lassueur, qui représentait la SPR, sut apporter la mise au point qui s'imposait. Le pédagogue officiel n'est pas forcément un « ennuyeux professionnel », avons-nous rappelé à ces jeunes amis, dont plusieurs semblent estimer que leur juvénile entrain et leur évidente bonne volonté surpassent toute technique et toute didactique !

Théâtre, cours de langues ou d'élocution, alpinisme, questions civiques, secourisme, que de domaines captivants s'offrent à la curiosité des adultes désireux de parfaire leur information ! Mais il faut choisir.

M. Hugues de Rham, chef suisse des Eclaireurs, résuma utilement les discussions d'un des groupes de travail, et rappela les expériences faites au sein du scoutisme dans le domaine de la formation des chefs.

M. Payot (La Chaux-de-Fonds), apportait également des conclusions concrètes au sujet des contacts à prendre avec les communes romandes, en vue de la création de centres pour jeunes et pour adultes.

« La première fois que l'on aime, on croit qu'on invente l'Amour », a déclaré Musset. Parmi les découvreurs de l'Education des adultes, il en est plusieurs auxquels nous aimerions rappeler le labeur tenace et persévérant des instituteurs dans nos sociétés de chant, de musique ou de gymnastique, modestes centres de culture dont l'influence sur le plan social mérite d'être rappelée.

A. P.

Mouvement de la jeunesse suisse romande

« Le Mouvement de la jeunesse suisse romande cherche pour ses colonies d'été à la montagne et à la mer, directeurs (trices), moniteurs (trices). Durée du séjour : 1 mois. S'inscrire au MJSR, 5, rue du Temple, Genève. »

MJSR, la présidente :
M. Willemin.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le jeudi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Maurice Besençon, 1833 Les Avants / Montreux.

Comité central SPV

Dans sa séance du 21 février, le CC s'est organisé de la façon suivante :

Président :	Pierre Besson (Duillier)
Vice-président :	
Délégué aux affaires pédagogiques :	Emile Buxcel (Lausanne)
Secrétaire aux procès-verbaux :	Paulette Paillard (Renens)
Bulletinier :	Maurice Besençon (Les Avants)
Délégué aux commissions et Congrès :	Raymond Martinet (Sullens)

Pour le CC SPV : ma. b.

Vocabulaire 4^e

Le Centre d'information SPG vient d'éditer un travail expérimenté sur ce sujet.

Il s'agit de 76 fiches A 5.

Ces fiches peuvent faire l'objet de leçons collectives ou de travail individualisé. Chaque leçon comprend des exercices variés, illustrés par des croquis fort sympathiques.

Travail attractif pour les enfants, précieux pour le maître.

Prix : Fr. 6.—. Commandes à faire par versement au CCP du Centre 12 - 15155, en notant au verso du coupon : VOC 4.

P. P.

Fiches de renseignements sur les problèmes corporatifs ou professionnels

Il arrive parfois, au cours d'une carrière, que l'on se trouve subitement devant une situation imprévue ou que des questions d'ordre professionnel demeurent obscures des années durant. C'est la raison pour laquelle nous formons le projet de publier régulièrement des fiches de renseignements pratiques sur le modèle des deux exemplaires ci-dessous.

Les questions que l'on peut se poser sont nombreuses :

Que faire à la suite d'un accident survenu à un élève au cours d'une leçon ?

Dans quelles conditions obtient-on un congé professionnel ?

Comment peut-on prendre connaissance des rapports d'inspecteur nous concernant ?

Quelles punitions peut-on infliger à un élément particulièrement difficile ?

Quelles sont les compétences pédagogiques d'une commission scolaire ? Etc., etc.

Nous continuerons donc ces publications dans la mesure où, chers collègues, vous y montrerez de l'intérêt. Pour cela, écrivez au bulletinier en mentionnant le sujet qui vous préoccupe et que vous voudriez voir traité de cette façon.

ma. b.

La fiche ci-dessous est conçue pour être montée recto-verso.

Accidents professionnels

(maître)

Ce qu'il faut faire :

1. Aviser le service primaire en demandant la formule rose « *Déclaration d'accident* » (Cette formule peut être éventuellement obtenue au secrétariat SPV.)
2. Envoyer la déclaration dans **les 5 jours** au Département de l'instruction publique.
3. Les **factures** sont à envoyer au **Département des finances** par les **créanciers**. Ce dernier Département paie d'entente avec l'intéressé.

Renseignements divers (accidents professionnels).

Le **traitement** est payé en entier jusqu'à la cessation définitive des fonctions.

Assurance : L'Etat est en principe son propre assureur. Tous les fonctionnaires sont assurés pour des prestations au moins équivalentes à celles de la Caisse nationale suisse.

Accidents professionnels : Sont exclus, les accidents qui atteignent le fonctionnaire, en particulier :

— Lorsqu'il se rend à son travail ou en revient.

— Au cours d'une interruption de travail.

— Lors de congé de vacances ou d'une période de service militaire.

Le Département des finances décide si l'accident est professionnel ou non. Les cas douteux sont soumis à une commission consultative de 5 membres comprenant entre autre le secrétaire du Département des finances et le médecin cantonal.

Faute grave : En cas de faute grave, les prestations peuvent être réduites ou supprimées.

Participation : Comme dans toutes les assurances, une part des frais peut demeurer à la charge de l'assuré.

ma. b.

Examens annuels

Une fois de plus, avec le retour des hirondelles, voici les examens annuels.

Etape vitale dans l'existence d'une classe ?

Manifestation folklorique ?

Nous ne saurions nous prononcer, tant les conditions diffèrent d'un endroit à l'autre.

Ici, Commission scolaire et Municipalité, plus d'une demi-douzaine de personnes se pressent dans la salle d'école.

Là, après de multiples coups de téléphone, on a enfin trouvé une personne dévouée qui fonctionnera comme « expert ».

La dictée contiendra-t-elle des mots non prévus, des cas de grammaire soigneusement cachés, les problèmes seront-ils particulièrement « tordus » ?

Tout cela n'a pas beaucoup d'importance ; l'essentiel est d'avoir accompli sa tâche consciencieusement, jour après jour ; et l'on peut dire, parodiant le proverbe : « Va droit ton chemin, tout le reste est vain ».

La plupart de nos autorités scolaires n'attribuent pas aux examens plus de valeur qu'il ne doivent avoir.

Cependant, si, dans tel endroit, on émettait un jugement sur la valeur d'un collègue, en fonction de moyennes d'examen, avertissez-en votre CC : notre fonction a besoin d'être revalorisée !

ma. b.

Ceci peut intéresser les maîtres des classes supérieures

Le Technicum vaudois exerce son activité dans les secteurs suivants :

Division d'électrotechnique et d'électronique :

section d'électronique ;
section de courant fort.

Division du génie civil et du génie rural :

section de mensuration et améliorations foncières.
Dès le printemps 1968 :

Division de mécanique :

section de mécanique.
Le Technicum permet d'obtenir le titre d'ingénieur technicien (ETS).

Renseignements :

Secrétariat du Technicum vaudois, rue Tour-Grise 8,
1007 Lausanne, tél. 25 06 73.

ma. b.

Croix-Rouge suisse de la jeunesse

Car de l'Amitié pour handicapés.

La Croix-Rouge de la jeunesse du canton de Vaud aura le Car de l'Amitié pendant la semaine du 17 au 21 avril prochain. Le car fera des sorties dans le canton avec des grands handicapés de l'Hôpital cantonal, d'Eben-Hezer, de l'Hôpital gériatrique et d'autres encore. La Croix-Rouge de la jeunesse serait reconnaissante aux collègues qui seraient disposés à donner à nos malades lors d'une sortie, une heure de production, éventuellement les inviter pour un thé, soit dans une classe, dans une salle communale ou encore dans le restaurant où nous offririons le modeste goûter. Si comme l'an dernier des classes ménagères étaient disposées à recevoir les hôtes du car (20 personnes environ) pour le repas de midi, qu'elles nous fassent le plaisir de s'annoncer au plus vite et d'avancer un grand merci de la part des bénéficiaires, et de la

Croix-Rouge suisse de la jeunesse,
Secrétariat vaudois,
1, ch. du Platane, 1008 Prilly,
tél. 24 60 00.

Après le congrès... Nos avantages matériels

Lors de l'assemblée générale de janvier, notre collègue Bernard a présenté un tableau montrant un certain nombre d'avantages sociaux ou professionnels acquis par quelques catégories de fonctionnaires cantonaux, alors que nous n'obtenions rien. Et il estime n'avoir pas reçu de réponse satisfaisante.

Pourquoi s'en cacher ? Il n'était pas possible d'approuver une telle intervention.

Le Comité central est responsable de la conduite de la corporation, et par là même, il s'efforce d'obtenir une amélioration de la situation matérielle de ses membres. Le CC lutte donc dans ce sens, et pense que le meilleur moyen d'arriver à un résultat, c'est de définir une **POLITIQUE COHÉRENTE** et de **S'Y TENIR**.

Dans le cas qui nous préoccupe, il y a deux façons de procéder.

1. Les négociations.
2. La revendication fracassante.

Etant donné la procédure de reclassification des

fonctions de l'Etat de Vaud, actuellement en cours, nous avons choisi la négociation et le dialogue, gardant en réserve les « grands moyens » pour le cas où nous n'obtiendrions pas satisfaction.

ma. b.

A l'intention des absents (plus de 60 %)

En complément au rapport du CC, je me suis permis de présenter un bilan des avantages particuliers obtenus depuis peu par les fonctionnaires de l'administration cantonale et de l'ordre judiciaire, par les maîtres secondaires, par le personnel hospitalier, avec une allusion au secteur privé où les gratifications ne se donnent pas tous les vingt-cinq ans !

En conclusion, je demanderai : « Pourquoi ne bénéficions-nous pas, nous aussi, de ces avantages : semaine de cinq jours, horaire hebdomadaire diminué aussi de 3 ou 4 heures (j'ai omis d'ajouter : salaire indexé à 28 heures hebdomadaires) ? Ne sommes-nous pas soumis au même statut que les autres fonctionnaires ? Ne sommes-nous pas affiliés à la même fédération ? »

C'est parce que je n'ai reçu aucune réponse satisfaisante à ces questions que je les repose ici.

En revanche, mon audace m'a valu une réplique fulgurante du collègue Robert Pache, appuyée par des applaudissements suffisamment nourris pour que j'y revienne.

Il en résulte qu'il est extrêmement dangereux, inconvenant, indigne, etc., de notre part, de parler de ces « choses-là » en public !

Vous êtes avertis !

Ne vous abaissez donc pas à être aussi maladroits que moi ! Drapez-vous dans votre dignité ! N'usez jamais de la comparaison, arme qui n'est bonne que pour les autres... et pour nous classer ! Soyez satisfaits... même de ce que n'avez pas ! Patientez jusqu'à ce qu'on vous offre ce que votre pudeur vous interdit de demander !...

L'Etat, reconnaissant de votre abnégation, vous récompensera alors comme on récompense ceux qui savent se contenter... de peu (1 classe selon les bruits qui courent).

Après quoi on nous répétera, comme M. le conseiller d'Etat nous l'a dit au congrès en conclusion de son allocution, par ailleurs bien sympathique et très intéressante, que notre devoir est de susciter, parmi nos élèves, des vocations pour la fonction enseignante !...

En toute honnêteté et conscience, peut-on le faire ? A-t-on le droit d'orienter vers une profession si médiocrement rémunérée des jeunes gens capables de gagner bien davantage... ailleurs ?

Les jeunes, qui ont encore la liberté de faire des comparaisons et sont moins idéalistes que beaucoup d'entre nous, viennent de prouver (il n'y eut qu'une soixantaine de garçons inscrits à l'EN pour quatre-vingts qu'on comptait prendre !...) que la beauté et les avantages actuels de la profession ne suffisent plus pour les attirer !...

Conclusion : Qui a tort ? Ceux qui, comme moi, commencent à ruer ? Ou les dociles attentistes ?... A moins que ce soit l'Etat !...

P. Bernard.

Le manque de place nous oblige à renvoyer au No 11 le compte rendu de la conférence de presse convoquée par M. le chef du Département au sujet du Conseil de la réforme, du recensement, et de la plaquette. **ma. b.**

genève

Assemblée générale extraordinaire du 22.2.1967

A la salle communale de Plainpalais, quelque 150 collègues, en majorité masculins, ont tenu à montrer par leur présence et par leurs votes sans ambiguïté ce qu'ils pensaient au sujet de deux problèmes capitaux : *Education sexuelle à l'école* et *Monitariat comme moyen de perfectionnement*.

1. *Communiqués du CC.* — La lecture du procès-verbal de la dernière assemblée (recrutement et jardinières d'enfants) n'étant pas demandée, notre président J. J. Maspero fait part de deux belles victoires récentes de la SPG :

2. *Cas de M^{me} Blanchet.* — Cette collègue dynamique, à qui le DIP réclamait un paiement injustifié de 5270 francs (frais des E.P.) est dispensée de ce remboursement à la suite de sa véhémence protestation et de notre intervention sans esprit de recul. Mais subsiste encore le problème des « congés de mère de famille ». Qu'il est difficile d'être humain !

Cas Spring, casier financier. — Soupçonnant notre collègue d'avoir détourné plus de 7000 francs aux dépens des fonds scolaires, le DIP chargea un contrôleur du Département des finances d'expertiser les comptes de la Coopérative scolaire de Chancy, depuis sa création, il y a 10 ans. La SPG, de son côté, en tant que défenseur des intérêts de Spring, avait imposé son propre expert-comptable (notre collègue Hodel) à la partie adverse. De sorte que Spring ayant présenté des comptes « tip-top », c'est à lui que la Coopérative scolaire doit finalement de l'argent : 1400 francs ! Mais elle a été dissoute. Qui paiera ? En attendant, notre collègue, grâce à sa probité d'abord, à l'appui sans réserve de la SPG ensuite, est lavé de tout soupçon du côté financier. Et la lutte continue, car du côté de la justice, tout n'est pas fini...

3. *Education sexuelle.* — Denis Perrenoud, président de la commission *ad hoc*, introduit clairement le sujet que développe avec précision notre collègue Yves Brun, en connaissance de cause, car il s'est penché sérieusement sur ce problème « sensibilisant ». En bref, nous dit-il, 80 à 90 % des parents se déroberont à leur devoir d'éducateur dans ce domaine, d'une part ; la presse illustrée et le cinéma alimentent — on sait comment — la curiosité à l'affût des enfants entre 10 et 14 ans d'autre part. Alors n'est-ce pas à l'école — dernier refuge de l'enfant — de remplir un devoir auquel notre société corrompue ne peut faire face ?

C'est pourquoi la commission SPG soumet à l'assemblée le texte suivant, approuvé par le CC, le SSJ et des personnalités représentatives de nos deux confessions. Discutée point par point, la résolution est acceptée à l'unanimité, moins deux abstentions.

Faits

1. *Les enfants s'intéressent naturellement à l'origine des êtres* et des choses, à l'origine de la vie, au phénomène de la maternité, à la grossesse, à l'accouchement, au rôle des sexes.

2. *Cet intérêt naturel est renforcé actuellement* par le contact quotidien avec les moyens d'information modernes : TV, presse, radio, cinéma.

3. *L'information sexuelle est trop souvent laissée au hasard*, ce qui oblige l'enfant qui n'obtient pas des réponses valables des adultes, à glâner des renseignements, souvent auprès de camarades plus « évolués ». Les connaissances accumulées au gré des circonstances sont souvent erronées et portent malheureusement sur des événements extraordinaires, tragiques, voire pathologiques, alors que les processus normaux sont presque inconnus. Les questions posées portent essentiellement sur les faits : les enfants ont besoin d'être renseignés d'une manière objective.

Devoirs de l'école

Ceci implique pour le maître :

1. *Le droit de répondre individuellement* aux questions qui lui sont posées.

2. *Le droit de répondre collectivement* lorsque le sujet semble intéresser beaucoup d'enfants.

3. *La possibilité de travailler en collaboration* avec un spécialiste, médecin ou psychologue, si le maître se sent embarrassé par les questions posées ; éventuellement la possibilité d'appeler un spécialiste en classe s'il le juge nécessaire.

4. *La possibilité d'orienter de façon rassurante* l'élève dans la complexité des principes moraux, de développer en lui son sens des responsabilités à l'égard des autres et de lui-même, de lier la sexualité à son contexte affectif, tout cela en prenant garde de ne pas développer un sentiment de fausse culpabilité.

Moyens

Afin de permettre aux maîtres qui le désirent d'assumer dans les meilleures conditions possibles leurs responsabilités, il convient :

1. *De procurer aux maîtres une documentation* adéquate aux divers degrés.

2. *D'organiser à l'intention des maîtres*, des cours facultatifs, dans lesquels les spécialistes donneront toutes les indications utiles quant à la manière de répondre aux enfants et de les informer.

3. *D'offrir aux maîtres la possibilité* de s'adresser personnellement au spécialiste pour un complément d'information dans les cas embarrassants.

4. *D'inclure au niveau des études pédagogiques* un cours suivi sur la manière d'aborder les problèmes de l'éducation sexuelle avec les enfants.

5. *Commission des études pédagogiques.* — Sa présidente, M^{lle} F. Tréand, informe l'assemblée qu'un questionnaire, actuellement en gestation, sera envoyé à tous les membres de la SPG et souhaite vivement que de nombreuses réponses lui parviennent.

5. *Réforme du principalat.* — G. Jenny, président de la commission des maîtres principaux, signale que le rapport révolutionnaire de notre collègue P. Voit-chowsky est étudié soigneusement par une sous-commission dont les propositions seront examinées par le CC avant d'être soumises au verdict de l'assemblée.

En deux mots, il s'agit de muter les maîtres principaux en directeurs d'école en les déchargeant de leur classe et muer nos inspecteurs généraux en spécialistes, chacun ayant la responsabilité et le contrôle d'une discipline particulière, sur tout le territoire du canton.

6. *Monitariat.* — C'est le gros morceau de l'ordre du jour, un vrai cheval de bataille. Notre président, J.J. Maspero, sut objectivement présenter le sujet et diriger le débat animé et de belle tenue qui suivit son exposé, dont voici quelques extraits :

Qu'entend-on par « monitariat » ? C'est un moyen permettant la transmission de certaines nouveautés au Corps enseignant par l'intermédiaire de collègues désignés par l'autorité scolaire et spécialement entraînés à cet effet, fonctionnant ainsi comme auxiliaires de l'inspecteur, dans le cadre de sa circonscription.

Le monitariat est lié au problème du perfectionnement, sur lequel l'AG du 16.2.1966 a pris position en votant la résolution suivante :

« Les membres de l'UIG, conscients de leur devoir professionnel et moral, reconnaissent la nécessité d'une formation continue. Ils dissocient cependant fondamentalement l'information de la méthode et demandent que soit préservée la liberté d'enseignement dans le cadre des exigences du plan d'études. »

Champ d'application. — Se perfectionner, c'est assurer une amélioration de la *qualité* et du *contenu* de l'enseignement.

La *qualité* dépend de techniques pédagogiques *librement choisies* par le maître, selon son tempérament et ses possibilités.

Le *contenu* dépend du plan d'études qui est le même pour chacun. C'est le cadre dans lequel, bon gré mal gré, nous faisons notre travail.

Le problème du monitariat n'en est qu'au stade expérimental, selon le directeur de l'enseignement primaire. Si l'expérience est concluante, le *DIP choisira définitivement le monitariat* comme véhicule du perfectionnement et nous l'imposera comme tel (en vertu de la sacro-sainte logique).

Réaction des enseignants. — Dans le cas de l'introduction du nouveau programme de sciences (surchargé), le sondage d'opinion du DIP chez les maîtres de 6^e à l'aide d'un questionnaire contenant trois souhaits est un test auquel il est dangereux de se référer, car il y a eu conditionnement, volontaire ou non. Sa validité est nulle, comme le démontrera le vote unanime de l'assemblée.

Quelle serait l'activité des moniteurs ?

a) Leçon-modèles lors des cours dits de perfectionnement. On peut discuter longuement de leur efficacité.

b) Appui aux maîtres le désirant ou étant invités par l'inspecteur à se perfectionner. Dans ce dernier

cas, quelle gêne pour le collègue et pour le moniteur ! C'est à l'inspecteur de prendre en charge l'enseignant qu'il juge « insuffisant » en certaine matière, non à l'un de ses pairs. Si le perfectionnement est organisé en fonction des négligents et que l'on y soumet tout le Corps enseignant pour éviter de blesser des susceptibilités, le but n'est pas atteint : ce perfectionnement-là est un nivellement.

c) Pour être valorisant, le perfectionnement doit être basé sur l'échange, tel qu'il a été défini lors de la XXV^e Conférence internationale de l'IP à Genève, en 1962. On lit, en effet, à la page 157, dans le paragraphe consacré aux modalités de perfectionnement en Suisse : « A Genève, par exemple, le DIP libère les maîtres qui le désirent de leur enseignement pour leur permettre de faire sans frais un stage d'une semaine dans une classe dirigée par un collègue de leur choix. »

Aux yeux du monde, Genève semble à l'avant-garde. En réalité...

d) Si l'échange s'avère impraticable lors des cours groupant cinquante personnes, on l'a remplacé par le monitariat, qu'on veut généraliser ensuite, sans idée de contrôle dans l'esprit de l'autorité, nous assure-t-on. Mais quelle garantie en avons-nous ?

Quel est le critère de choix des moniteurs ? — Coup de téléphone, bref entretien de l'inspecteur : — Voulez-vous m'aider ? — On ne refuse pas de rendre un service. Mais ce choix sera-t-il admis par les collègues ? Ce genre de promotion — si c'en est une — sur préavis de l'inspecteur, n'est pas démocratique (mais flatteur).

Avons-nous été consultés à ce sujet ? — Non. Nous y sommes pourtant les premiers intéressés. Pourquoi ne pas avoir associé *collectivement* le Corps enseignant à l'expérience ? A la page 158 du rapport précité de la CIIP 1962, il est écrit sous « Projets d'avenir » : « Le perfectionnement du personnel enseignant sera continué dans les cours, stages, conférences, etc., selon les besoins et les circonstances. Les organismes responsables s'efforcent de donner suite aux demandes et aux propositions du personnel enseignant. »

Il y a loin de la coupe aux lèvres...

Possibilités de perfectionnement. — Elles sont multiples. En collaboration avec le DIP, on pourrait opérer un choix judicieux parmi toutes celles qui ont été expérimentées ou qui nous sont proposées dans les rapports de la XXV^e CIIP et de l'UNESCO, sans parler des cours normaux annuels de la SSTMRS qui sont le type des cours de perfectionnement. A ce propos, la SPG est associée à l'organisation du cours normal qui se déroulera en 1968 à Genève et auquel participeront environ 2000 collègues suisses et étrangers. Il faut adopter une position ouverte et éviter un perfectionnement au rabais.

Discussion. — A la suite de son brillant exposé, le président ouvre les débats. Y ont pris une part active de nombreux collègues.

Résolutions. — 1. La SPG déclare faire siennes les recommandations de l'UNESCO du 5 octobre 1966 concernant le perfectionnement des enseignants. Elles sont considérées comme un but vers lequel il faut tendre. (Elles ont été publiées dans l'« Educateur » N° 5 du 10.2.1967).

2. Pour l'immédiate, la SPG demande à être associée à toute étude et toute organisation concernant le perfectionnement. Elle insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à permettre des échanges nombreux en offrant la possibilité aux membres du Corps enseignant qui le demanderaient, de se rendre pour quelques jours dans la classe d'un instituteur de leur choix.

Accepté à l'unanimité, moins deux abstentions.

2. La SPG rejette le principe du moniteur désigné par l'autorité scolaire en qualité de personne chargée d'assurer le perfectionnement de ses collègues.

Elle donne mandat au CC de rechercher toute autre forme de perfectionnement dans le cadre des résolutions de l'UNESCO.

Accepté à l'unanimité, moins huit abstentions.

3. Constatant que les cours de sciences ont été donnés en 1966 avant la distribution du nouveau matériel, la SPG demande qu'à l'avenir le processus suivant soit adopté :

1. Distribution du nouveau matériel (si possible avant le début de l'année scolaire).

2. Courte période d'essai par les maîtres.

3. Perfectionnement.

Accepté à l'unanimité, moins trois abstentions.

Question. — Brun : Quelle ligne de conduite les moniteurs déjà nommés doivent-ils adopter ?

Réponse du président : Pour les moniteurs des cours de perfectionnement actuellement organisés, il n'est pas question de retirer leur collaboration.

Le cas des moniteurs d'appui est plus délicat. Etant donné la position prise par l'assemblée générale du 22 février, les membres de la SPG ne reconnaissent pas la fonction de ces collègues. Aussi ces derniers ont-ils adressé à M. le directeur de l'Enseignement primaire, la lettre suivante dans laquelle ils précisent leur position personnelle à la lumière de celle de leur association professionnelle.

Une fois de plus, un grave conflit, dont la responsabilité ne nous incombe pas, aurait pu être évité si le DIP avait étroitement associé la SPG à l'organisation du perfectionnement des enseignants, selon les directives de l'UNESCO.

E. F.

« Monsieur le Directeur,

» Les « moniteurs » soussignés, membres de la SPG, après avoir pris connaissance du vote de l'assemblée générale extraordinaire de la SPG du 22 février 1967, constatant que ladite assemblée s'est prononcée, à l'unanimité des membres présents, contre le principe du « Monitariat », prient le Département de l'instruction publique de bien vouloir prendre connaissance de leur situation délicate :

1. Les moniteurs sont conscients de la valeur de perfectionnement des cours organisés à leur intention par le DIP.

2. Il paraît humainement impossible aux moniteurs désignés de s'imposer au Corps enseignant contre sa volonté.

3. Ils demandent au DIP de définir, en collaboration avec la SPG, la forme que revêtirait leur activité par la suite, puisque la formule envisagée tout d'abord à titre expérimental n'a pas l'agrément de l'assemblée générale.

Ils restent néanmoins à la disposition des membres du Corps enseignant qui désireraient obtenir leur collaboration conformément à la résolution IB votée lors de la séance du 22 février et qui a la teneur suivante :

« Pour l'immédiate, la SPG demande à être associée à toute étude et toute organisation concernant le perfectionnement. Elle insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à permettre des échanges nombreux en offrant la possibilité aux membres du Corps enseignant qui le demanderaient, de se rendre pour quelques jours dans la classe d'un instituteur de leur choix. »

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre parfaite considération.

Commission des assurances

Prière aux collègues qui s'intéressent à l'Assurance collective SPG « Complément de salaire en cas de maladie », de retourner le talon au

Centre d'information SPG
Ferme Dufour
1214 Vernier.

Le président Mathiss compte réunir très prochainement les intéressés à une séance d'information. Merci.

Cotisations SPG

Un délai est accordé jusqu'au 20 mars pour le paiement des cotisations 1966-1967 (50 francs).

Passée cette date, le caissier P. Arnoux se permettra d'utiliser le remboursement postal à l'endroit des retardataires. Ce serait si facile d'épargner à votre trésorier central un travail aussi ingrat qu'inutile.

E. F.

Le Châtelard, centre médico-pédagogique pour enfants d'âge scolaire, à Venness-sur-Lausanne cherche

Instituteur (trice)

pour une classe à degrés multiples comptant une quinzaine d'élèves, caractériels normalement doués.

Entrée 1^{er} mai. Faire offres écrites à la direction du Châtelard.

neuchâtel

Convocation

Assemblée de la Société pédagogique neuchâteloise à Dombresson, le 18 mars 1967, à 8 heures précises à la salle des spectacles.

Programme :

- 0800 Le Roi vagabond (œuvre musicale donnée en première audition en 1965 au Locle et adaptée pour la présentation dans un village).
- 0900 Assemblée générale.
- 1100 Assemblée de la SNTM et RS.
- 1200 Dîner.
- 1430 Séance de relevée, puis « Table ronde ».

Ordre du jour de l'assemblée générale :

1. Procès-verbal.
2. Rapport du Comité central (voir « Educateur »).
3. Différences de traitement (hommes et femmes, primaires et préprofessionnels).
4. Participation du Corps enseignant aux commissions scolaires.
5. Proclamation des membres honoraires.
6. Propositions concernant le congrès VPOD.
7. Divers.

Table ronde : « Les cours de perfectionnement pour le Corps enseignant de la section préprofessionnelle ».

- a) leur opportunité ;
- b) leur organisation, la méthode ;
- c) la méthodologie enseignée ;
- d) la manière de nous présenter cette méthodologie ;
- e) faut-il introduire des cours analogues au degré primaire ?

(Le programme de la préprofessionnelle ne sera pas discuté.)

Repas. — Les personnes qui désireraient participer au repas en commun sont priées de s'inscrire en versant le montant de 10 francs, service compris (mais pas les boissons) au compte de chèque 20 - 35 51, Société pédagogique neuchâteloise, Boudry, jusqu'au mardi 14 mars.

MENU

Bouillon Xavier

*

Roastbeef à l'anglaise

Garniture de légumes

Pommes frites

Salade de saison

*

Macédoine de fruits

Rapport annuel du Comité central pour 1966

L'année 1966 a été marquée par deux événements d'une importance particulière : le Congrès de Montreux et la revalorisation financière ; l'un et l'autre nous touchent de très près, car les enfants, l'école et ceux qui y travaillent sont au centre de nos préoccupations.

Le **Congrès de Montreux** fut une parfaite réussite et nous tenons encore à remercier nos collègues vaudois qui l'ont si minutieusement préparé. En plus, ils ont su lui donner, grâce aux moyens modernes d'informa-

tion, une très large audience dans le public romand, contribuant ainsi à revaloriser notre profession. Notons en passant la parfaite tenue des débats où des idées parfois contradictoires furent défendues avec autant de courtoisie que de conviction.

Le rapport « Pénurie » très légèrement amendé a permis, non seulement de situer l'instituteur au sein de nos institutions actuelles, mais de le placer dans celles de demain : véritable revalorisation morale. Nous avons maintenant pour tâche principale de faire passer dans la réalité les principes admis au congrès.

Nous avons profité de l'occasion pour montrer à nos autorités que, si notre association se préoccupe de questions financières, elle se soucie bien davantage de pédagogie. Nous avons offert le rapport « Pénurie » aux quelque soixante présidents de commissions scolaires et aux cent-quinze députés au Grand Conseil. Plus de septante présidents ou députés l'ont demandé. Cet intérêt réjouissant nous fait bien augurer d'une collaboration toujours plus étroite quant à la gestion de l'école.

Un autre sujet important du congrès : « Vers une école romande » a permis d'exprimer notre impatience de voir des réalisations pratiques.

Depuis, nous avons eu la satisfaction de recevoir le projet de **programme romand** (Educ. No 40 du 18.11.66), résultat d'un énorme travail accompli par la CIPER (commission intercantonale pour une école romande) sous la présidence de notre collègue Claude Grandjean que nous tenons à remercier chaleureusement.

Le Comité central a écrit au DIP pour lui demander de l'expérimenter dans un certain nombre de classes du canton. Nous avons tout lieu de croire à une réponse affirmative. Si c'est le cas, nous trouverons certainement dans une ville ou un village, un nombre suffisant de collègues disposés à participer à l'expérimentation qui doit naturellement s'étendre à des classes à tous ordres. Tout ceci suppose, de la part des responsables de l'expérimentation, un travail de mise au point concernant le programme, la formation des maîtres, l'information des parents, l'impression de manuels et la création de matériel parfois encore inexistant. Il s'agit donc pour nous de patienter encore un peu, mais le Comité central ne perd pas de vue le problème.

Pénurie et recrutement

Nous sommes contraints de nous insurger contre certains propos qui nous ont été rapportés et d'affirmer que la pénurie est toujours très grande dans le canton. Elle est encore telle qu'il faudrait, paraît-il, trois volées de soixante normaliens chacune avant que l'on puisse revenir aux trois semestres de formation complète à l'Ecole normale. L'effectif de soixante étudiants a été atteint une année, malheureusement il y en avait trente-sept l'année suivante et quarante-cinq cette année ; c'est encore insuffisant. A nous d'encourager vivement des jeunes gens et des jeunes filles capables d'entrer dans notre profession. Une situation nettement améliorée ainsi que des exigences d'entrée et de formation très sévères à l'Ecole normale sont de nature à améliorer le recrutement.

Dans l'intérêt de l'enfant, et aussi du recrutement, nous tenons fermement à l'exigence d'une formation complète ; les remplaçants eux-mêmes doivent recevoir

une formation pédagogique. Certains efforts ont été faits dans ce sens pour nous donner satisfaction, nous tenons à le relever, mais le problème de fond n'en a pas pour autant trouvé sa solution.

Sujet de vive satisfaction : **la revalorisation de nos traitements.** Plusieurs d'entre nous se sentiront libérés de lancinants problèmes financiers et tous auront la conviction de se retrouver à une plus juste place dans l'échelle des fonctions. Cette revalorisation, il peut être utile de le rappeler, profite à chacun, même à ceux qui n'ont participé en rien à toute l'action. Une revalorisation de cette ampleur a été acquise par un immense travail à partir d'une organisation structurée, efficace et bien rodée. Sans elle, qui en aurait pris l'initiative, écrit la lettre justificatrice, établi des tableaux comparatifs, proposé des échelles, assuré la liaison avec les autres associations syndiquées, organisé l'information des membres, la propagande au-dehors, fourni la documentation, etc.?

Nous avons été favorisés par l'attitude du Grand Conseil et de sa commission chargée de rapporter à ce sujet. Nous avons aussi rencontré beaucoup de bienveillante compréhension auprès du Conseil d'Etat et, en particulier, des conseillers d'Etat Clottu et Schlaeppli. La propagande personnelle, la collaboration de la majorité des collègues pour l'information des parents ont eu un heureux effet.

Il faut encore ajouter que nous avons bénéficié du puissant appui des syndicats. A ce sujet, nous donnons ci-après un extrait de la lettre reçue par le président du comité d'action en faveur de la nouvelle loi sur les traitements :

« ...vous n'avez donc pas fait appel en vain à la solidarité syndicale dont vous vous réclamez. Nous pensons, pour notre part, que la solidarité syndicale dont vous faites mention, ne doit pas être à sens unique, mais bien une voie dans laquelle doivent s'engager tous les salariés, quelle que soit leur fonction. Or, une petite enquête, menée dans un collège de notre ville, nous a permis de constater, avec amertume, que sur dix-sept institutrices et institutrices y enseignant, trois seulement faisaient partie de l'organisation syndicale. Nous osons espérer que cette situation n'est pas semblable dans les autres secteurs du personnel au service de l'Etat.

» Nous vous prions d'adresser un vibrant appel à tous les non-syndiqués de votre profession, afin qu'ils comprennent la nécessité de se syndiquer, en l'occurrence à la VPOD, car nous déplorerions que les syndicats ne puissent vous donner leur complet appui lors de futures consultations. »

Cette lettre de l'Union ouvrière de La Chaux-de-Fonds nous incite à repenser une situation qui doit trouver une meilleure solution.

Seuls les plus âgés d'entre nous se souviennent des difficultés rencontrées par nos associations (non syndiquées alors) pour obtenir une meilleure situation financière. Nous étions encore payés en 1950 sur la base d'une loi de 1920, modifiée en 1935 en notre défaveur, puis maigrement réadaptée. Il faut aussi rappeler que, malgré un retard considérable, le peuple a refusé en 1950 une réadaptation pourtant bien modérée. Il était donc logique que nous nous rapprochions du monde du travail, dont nous sommes, et qui représente une force dans le canton. Nous sommes alors entrés en masse dans la VPOD, en même temps que nos collègues de l'enseignement secondaire. Dès lors, favorisés il est vrai par une meilleure situation financière du canton et une plus grande compréhension de la part du Con-

seil d'Etat, nous avons peu à peu remonté la pente, grâce à l'appui inconditionnel des syndicats.

Malheureusement, plus la situation s'améliore, plus la proportion des syndiqués diminue parmi nous. Si les membres VPOD deviennent minoritaires dans la SPN, nous courons le risque de perdre l'appui des syndicats, la lettre de l'Union ouvrière est nette. Or, il suffirait du déplacement de quelques milliers de voix lors d'une votation pour remettre en question dans un délai très court notre position dans l'échelle des traitements. Votre Comité central ne saurait laisser la situation évoluer sans rendre nos membres conscients des conséquences de leur choix.

La loi sur les traitements adoptée, le règlement d'exécution a été remanié. Ce fut pour le comité l'occasion de demander :

- a) l'introduction de la leçon de 45 minutes ;
- b) l'égalité des traitements en prévoyant deux heures de moins à l'horaire hebdomadaire en faveur des institutrices.

Le règlement d'application a été adopté par le Conseil d'Etat dans sa séance du 29 décembre 1966. Il est à l'impression et nous ne savons pas exactement ce qui a été retenu de nos demandes. Nous nous promettons de revenir, le cas échéant, à nouveau à la charge en dehors de toute revalorisation financière.

Au moment de la mise en place de la section pré-professionnelle, les circonstances ont voulu que certains maîtres y soient attribués tandis que d'autres continuaient en primaire. La nouveauté des programmes et la différence de traitement peuvent attirer des titulaires de classes primaires vers le degré secondaire-préprofessionnel. Nous estimons absolument normal que des cours soient institués à leur intention, comme ils l'ont été pour leurs collègues de préprofessionnelle, et que le passage d'un degré dans l'autre leur soit assuré en priorité.

Invités à donner notre opinion concernant les **programmes de première moderne-préprofessionnelle**, nous avons admis qu'il était impossible actuellement de les établir à titre définitif, et cela pour deux raisons : d'abord, les nouveaux programmes primaires adoptés sur le plan cantonal et les propositions d'un programme romand à expérimenter sont susceptibles de modifier assez profondément tout ce qui se fera en préprofessionnelle ; ensuite, les programmes appliqués jusqu'ici dans cette dernière ont subi tant de modifications successives que rien n'a vraiment été expérimenté. Il est donc nécessaire d'appliquer le programme actuel durant un cycle complet, sans le modifier à tout moment. Nous pourrions alors faire le point et apporter les améliorations nécessaires.

Tels qu'ils se présentent actuellement, les programmes de la m.p. proposent des méthodes intéressantes, en général peu contestées. La répartition et le choix des matières seront soumis à l'expérience ; si celle-ci est rigoureusement menée, elle permettra de voir si la crainte d'une certaine surenchère vers l'intellectualisme est justifiée. Nous avons donc demandé l'expérimentation durant un cycle complet et exprimé le vœu que l'on donne au corps enseignant une vision moins fragmentaire de la ligne directrice de chaque branche.

La **commission pédagogique** a été reconstituée sous la présidence de P.-A. Pélichet. Une mission très précise lui a été fixée :

- a) assurer les liaisons entre le programme de 5e primaire et celui des quatre sections secondaires ;
- b) préparer le passage de préprofessionnelle au tech-

nicum, à l'école de commerce, à l'école d'agriculture et aux cours d'apprentis.

Nous l'avions écrit dans notre précédent rapport, il faut au Comité central un **programme d'action, des lignes directrices** adoptés par la société. Nous avons fixé les missions des groupes de travail (Educ. du 17.6.1966) et quelques-uns se sont mis à l'œuvre. Le rapport du groupe de travail « Information » a été livré et celui des « Classes terminales » ne saurait tarder.

Les **relations avec le DIP** sont toujours très courtoises et nous avons eu l'occasion de nous faire entendre au sujet :

- de l'achat du terrain de Morgarten, le 27.4.1966 ;
- des propositions d'amélioration financière, le 24.6.1966 ;
- du règlement d'application de la loi sur les traitements, les 30.11.1966 et 17.12.1966.

Nous désirons continuer cette politique de présence.

Nous nous retrouvons avec nos **collègues de l'enseignement secondaire et supérieur** essentiellement dans le cadre du **cartel VPOD**. Nous devons au cartel la première intervention en faveur de la revalorisation ; c'est lui qui fut la cheville ouvrière de toute l'action, grâce au travail de notre infatigable collègue W. Schupbach, secrétaire syndical ; enfin, il prit une part particulièrement importante au travail de propagande. Le Cartel syndical VPOD, son président : Michel Hunziker et le secrétaire syndical ont droit à notre vive reconnaissance.

Le cartel suit encore de très près les problèmes de modification éventuelle du système de financement de la Caisse de pensions. Le rapport Kaiser étant parvenu au début de l'été au Conseil d'Etat, nous aurons sous peu l'occasion de l'étudier.

Nous maintenons des liens très cordiaux avec les autres **associations cantonales membres de la SPR**. Nous les voyons confrontées avec les mêmes problèmes que nous. Les interventions que nous aurons à envisager, comme elles, mériteraient d'être mieux synchronisées ; c'est notre vœu.

Le nouveau comité SPR aura comme tâche première de chercher à rendre plus efficaces nos décisions de congrès. Depuis 1967, il compte en son sein quatre collègues neuchâtelois sur les treize membres qui le composent. Notre collègue Jean John en assumera la présidence avec un bureau composé de Mme B.-A. Girard et de Claude Grandjean et Georges Bobillier. Nous remercions ces collègues d'avoir accepté ces charges ; ils ont toute notre confiance et nous leur souhaitons beaucoup de succès dans leurs diverses entreprises. Ils conduiront notre grande association romande jusqu'au congrès de 1970 qui aura lieu dans les montagnes neuchâteloises.

C'est ici le lieu de dire notre reconnaissance à l'équipe vaudoise qui fut sur la brèche durant quatre ans, et, en particulier, à son président Armand Veillon qui a mis tout son enthousiasme au service de la cohésion et de l'efficacité de la SPR.

L'effectif de nos membres a passé de 470 membres à 478.

Le **Comité central** a tenu 14 séances durant l'année. Le travail n'a pas manqué, mais il s'est toujours effectué dans un tel esprit de collaboration et de franche amitié que la recherche de la solution la meilleure en a toujours été facilitée. Nous souhaitons qu'un esprit semblable se manifeste de même au sein de la société afin que, toujours plus forte, elle reste le seul partenaire valable, face aux autorités.

M. Jaquet.

Comité central

Séance du 23 février à Neuchâtel. Présidence : Marcel Jaquet, président.

La section de La Chaux-de-Fonds a désigné, en remplacement de Jean John, le collègue René Perrenoud. Le Comité central l'accueille chaleureusement.

Assurance R. C. La Neuchâteloise avait fait savoir au comité central qu'elle désirait apporter des modifications au contrat collectif passé avec la SPN en 1953. Il s'agit, bien entendu d'une augmentation de la prime. Jusqu'ici, les assurés étaient couverts jusqu'à concurrence du million pour Fr. 3.— par année. Les primes étaient encaissées directement par la compagnie.

Les propositions nouvelles sont les suivantes :

a) prime annuelle portée à Fr. 5.— à condition que la SPN se charge elle-même de l'encaissement et effectue un versement global.

b) La Neuchâteloise perçoit elle-même les primes comme jusqu'ici, mais le montant en est porté à Fr. 15.—.

Le présent contrat est dénoncé pour le 31 mai.

Le Comité central prendra divers contacts : avec la SPR, avec d'autres compagnies d'assurances, avec les communes qui assurent leur personnel en RC. Il convient d'abord de connaître la teneur exacte de la loi à ce sujet. D'autre part, des précisions devront être apportées quant à la nature et à l'effet de la couverture dans les communes précitées. (Auto-assurance, ou prise en charge du service de la prime auprès d'une compagnie privée). Le corps enseignant doit être à l'abri des risques que peut lui faire courir l'exercice de son métier.

Unité du corps enseignant. La section du Locle demande que la question du regroupement du corps enseignant primaire au sein d'un seul syndicat (en l'occurrence la VPOD) soit mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Il s'agit en fait de prévoir une modification de base des statuts de la société, supprimant la possibilité du choix. La question est trop importante pour qu'elle puisse être débattue dans une assemblée ordinaire. D'autre part, le temps est trop court pour permettre aux sections de débattre le problème. Aussi, le Comité central a d'ores et déjà arrêté la date du 24 mai 1967 pour la convocation d'une assemblée générale extraordinaire.

Différences de salaires. Les sections de la Chaux-de-Fonds et du Locle sont préoccupées des différences de salaires (hommes-femmes et primaires-préprofessionnelles) sanctionnés par la nouvelle loi. Cette question pourra être discutée le 18 mars.

Comptes 1966 et budget 1967. Ils seront examinés en détail par l'assemblée des délégués du 9 mars, et seront publiés dans l'« Educateur ».

Campagne pour la revalorisation. Les frais de la campagne se sont élevés à Fr. 2300.—. Ils ont été couverts par une subvention de la VPOD, et le solde a été pris en charge par le Fonds spécial. Il n'a de ce fait pas été nécessaire de demander aux membres une contribution personnelle.

L'assemblée générale annuelle aura lieu le 18 mars à Dombresson. Le Département de l'instruction publique a invité les commissions scolaires à accorder le congé nécessaire aux collègues qui en feront la demande, pour le samedi matin.

L'assemblée s'ouvrira à 8 heures par la présentation du jeu scénique « Le Roi vagabond » que notre collègue André Schenk a réalisé avec les enfants de Dombresson, et des moyens très simples. Pour avoir

vu ce spectacle au cours d'une soirée scolaire, le chroniqueur ne peut qu'encourager chacun à y assister, car il s'agit là d'une présentation fort originale et très soigneusement mise au point.

La séance sera interrompue à 11 heures pour permettre à la société de travail manuel de tenir ses assises.

L'après-midi sera consacrée à la suite de l'ordre du jour et se terminera par une « table ronde » sur le sujet suivant : les cours de perfectionnement pour le corps enseignant de la section préprofessionnelle.

Cartel cantonal VPOD. Dans sa dernière séance, le cartel a décidé de demander au Conseil d'Etat la communication du rapport Kaiser au sujet de la structure de la caisse de pensions. Une prochaine séance du comité de la caisse devrait permettre à nos représentants de défendre notre position à ce sujet. (Nous apprenons à l'instant que le comité de ladite caisse est convoqué pour le vendredi 10 mars.)

Le coût de la vie ne cessant d'augmenter, l'état de l'indice des prix nécessitera une réadaptation des salaires en cours d'année. Le cartel interviendra auprès des autorités, lorsque la moitié du chemin aura été atteint.

L'ordre du jour du Comité central n'étant pas épuisé, une séance est nécessaire avant l'assemblée générale. Elle est fixée au 2 mars.

G. B.

Recrues. Les collègues suivants ont envoyé leur adhésion à la SPN : Mme Jeannine Amiet, institutrice à Fleurier, Mlles Nelly Steffen, à Fleurier également, Thérèse Schmid, à Couvet, Claire-Lise Rollier, à Buttes, Eve-Marie Dayer, au Locle. Nous leur souhaitons une très cordiale bienvenue.

G. B.

Le Locle - Comité de section pour 1967

Président : Jean Huguenin, Cardamines 30, Le Locle. Vice-président : Pierre-André Pélichet, Les Brenets. Secrétaire-correspondante : Mme Nelly Haessler, Le Locle. Secrétaire des verbaux : Gilbert Landry, Le Locle. Caissier : Pierre Brossin, Cardamines 7, Le Locle. Délégué au Comité central : Georges Bobillier, Le Locle. Suppléante : Mlle Angèle Chapatte, Bétod. Assesseurs : Willy Guyot, Le Locle et Eric Benoît, Les Ponts-de-Martel.

Extraits de rapport du président

La revalorisation des traitements fut l'événement de taille de l'année. L'optimisme et l'espoir restaient teintés d'une légère inquiétude. Le résultat acquis nous est favorable, et nous en sommes heureux. Cependant, certains points mériteront d'être revus dans le cadre d'une revalorisation future.

Il s'agit tout d'abord de l'écart des traitements entre les maîtres primaires et les maîtres préprofessionnels. Ces différences, légalisées par le projet adopté par le peuple ont provoqué un certain malaise. Leur application dans certains cas particuliers a bien montré la fragilité des raisons invoquées pour les justifier.

Les cotisations de rappel à la caisse de pensions n'ont pas été supprimées. Elles ne sont plus acceptables, et leur abandon devra être un des objectifs principaux, lors du remaniement du système de financement de ladite caisse.

Tous ceux qui ont œuvré au succès de la campagne pour les traitements en payant de leur personne, en donnant de leur temps, ont droit à nos remerciements sincères. Notre gratitude va également aux collègues qui ont accepté, en étouffant parfois une opinion personnelle, de relever les adresses des parents de leurs élèves ou de ceux d'un autre collègue. Les démarches tendant à l'extension à toutes les communes du district du service des allocations communales ont été suspendues afin de ne pas nuire à la campagne pour la revalorisation. Toutefois, une délégation du comité s'est rendue aux Ponts-de-Martel, sur convocation du Conseil communal, pour examiner cette question. La discussion, fort longue, n'a apporté aucun élément positif.

La campagne de recrutement entreprise systématiquement en 1965 par le président R. Reymond et son comité a porté ses fruits. Il ne reste plus guère de collègues, dans le district, qui se tiennent à l'écart de notre organisation.

Toutefois, le malaise dû à la possibilité laissée aux collègues d'adhérer ou non à la VPOD s'accroît. Il nous divise et nuit à notre société dans ses rapports avec les autorités et les syndicats. La section du Locle appelle de tous ses vœux une solution qui mettrait fin à cette situation ambiguë.

Le 30 mai, la section était douloureusement frappée par le décès tragique du collègue Frédy Droz, maître de culture physique.

Toutes les séances de la Commission scolaire du Locle ont été suivies par le président ou par un membre du comité.

Le président Jean Huguenin termine son rapport en souhaitant que chacun s'efforce de participer plus activement, non par des critiques négatives, mais par une activité positive, à la réalisation de nos désirs communs, et que devienne tangible l'unité du corps enseignant.

G. B.

Dans le bulletin du Département

Dans le No 2, de février du « Bulletin », à la page 36, on peut lire : « Les instituteurs et les institutrices de l'enseignement primaire qui s'intéressent à l'enseignement préprofessionnel pourront être admis aux cours... (de perfectionnement pour les maîtres préprofessionnels)... pour autant que le congé nécessaire leur soit accordé... »

C'est là un premier pas qui va dans le sens de ce que nous avions demandé au cours d'une entrevue avec M. Hügli, chef du service de l'enseignement primaire. Malheureusement, le délai d'inscription étant largement écoulé au moment où paraîtront ces lignes, ceux à qui cette disposition aurait échappé resteront sur la touche pour cette année. Toutefois, comme des cours semblables seront organisés en 1968 et 1969, la porte reste ouverte.

SECTION DU VAL-DE-RUZ - Comité pour 1967 :

Président : Gabriel Ruedin, Boudevilliers ; vice-présidente : Mlle Berthe-Hélène Balmer, Dombresson ; caissier : Jules-Auguste Girard, Savagnier ; secrétaire correspondant : Gaston Cuhe, Cernier ; secrétaire des verbaux : Claude Grandjean, Fontainemelon ; délégué au CC : Serge Bouquet, Dombresson ; suppléant : André Monnier, Valangin.

Extraits du rapport du président

La centralisation scolaire due à la réforme est aujourd'hui au centre des préoccupations de la section du Val-de-Ruz. L'application de la loi aura des répercussions personnelles pour les membres du corps enseignant du district. Les difficultés qu'elle ne manquera pas de créer devront être surmontées en accord avec le personnel enseignant. Il importe pour cela que la bonne entente, l'esprit d'entraide soit un exemple aux yeux des autorités communales et cantonales.

Trop de titulaires restent à l'écart de notre association. Un effort particulier devra être entrepris pour rallier toutes les forces disponibles.

L'activité pédagogique de la section ne s'est manifestée que par un cours Néocolor, d'ailleurs assez bien revêtu. M. Gilles Bailod sut intéresser les participants par sa manière utile et efficace d'utiliser les craies.

Un des objectifs de l'année 1967 sera d'intensifier les activités pédagogiques de la section.

G. B.

On cherche, pour jeune Zurichois qui se destine à l'enseignement, place dans une famille d'instituteur (de préférence à Neuchâtel ou environs), depuis le printemps jusqu'aux vacances d'été.

Faire offres, avec conditions, directement à M. Heinz Suter, Am Guggenberg 11, 8053 ZURICH.

jura bernois

Assemblée du Comité général de la SPJ

Les délégués des sections au Comité général de la Société pédagogique jurassienne se sont réunis à Moutier samedi 11 février, sous la présidence de M. Marcel Farron, maître secondaire à Tavannes. L'on notait en outre la présence de MM. Edmond Guéniat et Jacques-André Tschoumy, directeurs des Ecoles normales de Porrentruy et Delémont, des représentants de la SIB, dont MM. Strahm, président, et Marcel Rychner, secrétaire central.

Que de mutations !

Dans son rapport, le président rappela l'activité que la SPJ déploya lors des assemblées qui précédèrent la votation sur la loi pour la formation du corps enseignant, sa proposition de suppression de l'article 4 du décret autorisant l'octroi du brevet d'enseignement primaire sans étude adéquate, sa participation au congrès SPR de Montreux et sa déception du refus des thèses jurassiennes défendues par M. Guéniat en ce qui concernait la formation dans les écoles normales au lieu des gymnases. Il évoqua le côté positif que présente le cours de formation spéciale accélérée qui s'achève actuellement à Delémont et releva les belles capacités dont certains candidats firent preuve. Il énonça les cours de perfectionnement organisés par la Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire, souligna brièvement l'activité des sections. Dans les nombreuses mutations intervenues au cours de l'année dernière, il eut le regret d'annoncer une dizaine de décès de membres actifs ou honoraires ; il annonça 14 mises à la retraite, 46 abandons de la profession enseignante et... 100 transferts au sein des sections jurassiennes. Le président lança un vibrant appel pour que tous les membres de la SPJ contribuent à ce que le projet de construction d'une nouvelle école normale à Porrentruy passe avec une belle majorité devant le corps électoral bernois, le 9 avril prochain. Il dit également les préoccupations du comité en vue de l'organisation du prochain congrès de la SPJ, en 1968.

Comptes et budget

En l'absence du caissier, M. Ferdinand Hügi, de Tavannes, retenu à la SPR, M. Henri Baumgartner, de Tavannes, vérificateur, présenta les comptes 1966, les-

quels bouclent avec un reliquat de 2415 fr. 10. La fortune de la société, qui a augmenté de plus de 2500 francs, s'élève actuellement à 11 420 francs. M. Georges Cramatte, de Porrentruy, responsable du Centre d'information pédagogique jurassien, fit le bilan de l'exercice écoulé. Les difficultés du Centre sont le manque de personnel d'équipe et de locaux appropriés ; l'office continue toujours à œuvrer sans bénéficier d'une rétribution de l'Etat, pourtant fort souhaitable. Malgré un léger résultat passif, la fortune du CIP atteint presque 9000 francs, le stock inventorié au prix de revient comprenant 5559 francs. M. Cramatte lança un appel pour que de nouveaux auteurs s'intéressent à l'élaboration de clichés, de croquis, de fiches et fassent de la propagande pour le Centre. Un catalogue sera édité au cours de l'année, qui renseignera sur tout ce qui est offert à Porrentruy comme matériel d'enseignement. M. Guéniat tint à rappeler que le CIP fut le premier centre de Suisse romande, créé il y a une quinzaine d'années, mais qu'il a été imité de la part de tous les cantons romands qui sont même en passe de le dépasser.

Les fonds du centenaire des Ecoles normales de Porrentruy et de Delémont furent approuvés sans autre. Une modification interviendra dans les statuts du Fonds de Porrentruy, le produit des intérêts pouvant dorénavant être utilisé en vue d'excursions, de délégations d'élèves, de concours ou de spectacles organisés dans le cadre de l'Ecole normale au lieu d'être versé pour venir en aide aux élèves dont la situation financière est difficile ; l'élargissement des bourses rend en effet cette disposition caduque.

Désormais, le correspondant jurassien à l'« Educateur » recevra une contribution annuelle de 500 francs de la part de la SPJ. Des propositions de révision de certains articles des statuts de la SPJ furent faites par le comité afin qu'elles soient discutées au sein des synodes des sections avant que l'on ne procède à la réimpression des statuts qui sont actuellement en voie d'épuisement.

Le budget 1967 fut approuvé tel qu'établi par le comité, avec 3750 francs aux recettes et aux dépenses. Une seule modification intervint, la subvention du bulletin bibliographique de la SPR ayant été portée de 100 à 200 francs. Cette augmentation n'aura toutefois aucune influence sur l'équilibre du budget, une somme ayant été prévue aux divers. Quant aux cotisations, elles furent maintenues à 4 francs.

Dans les propositions des sections, une demande d'unification des traitements pour les branches supplémentaires fut faite ; elle sera soumise à la Commission des traitements de la SIB.

Prochain congrès SPJ

Il appartient à la section de Moutier d'organiser le prochain congrès de la SPJ et d'étudier le thème qui y sera présenté et débattu. Ce congrès, qui aura lieu en juin 1968, se déroulera au chef-lieu prévôtois, pour des questions de locaux principalement. Le thème général de « L'École et la vie » fut retenu. L'innovation principale qui a été apportée consiste dans le fait qu'il appartiendra à des rapporteurs choisis en dehors de l'enseignement d'exprimer ce que les différentes branches de l'économie attendent de l'école. C'est ainsi que des rapporteurs partiels seront pressentis pour exposer les desiderata de l'industrie, du commerce, de la banque, de l'agriculture, de l'artisanat, etc. La conclusion du rapport sera toutefois présentée par un enseignant, lequel supervisera également tous les travaux préparatoires.

En fin d'assemblée, la situation confuse et équivoque qui règne actuellement dans les possibilités de formation du corps enseignant fut, une fois de plus évoquée ; des précisions furent données quant à l'activité que déploie présentement la Commission SIB formée justement en vue de régler la formation des enseignants. Le comité cantonal de la SIB a entrepris des démarches auprès de la direction de l'instruction publique pour que, quelles que soient les formations des futurs enseignants, les examens soient toujours identiques à ceux qui sont passés dans les écoles normales et qu'ils se déroulent en présence des mêmes experts.

Un président de section transmet le vœu d'un collègue qui désirerait que le traitement d'un titulaire de classe unique soit l'équivalent de celui d'un maître de classe spéciale. M. Rychner rappela alors qu'il existait déjà un supplément de traitement calculé en fonction du nombre d'élèves.

Conférence des présidents francophones

Après l'assemblée de la SPJ eut lieu une conférence des présidents francophones SIB. MM. Pierre Crélerot, de Cormoret, représentant du Jura-sud au comité cantonal, et Marcel Rychner, secrétaire central SIB, exposèrent les problèmes actuellement à l'étude au comité cantonal.

Il fut rappelé que le classement des communes pour supplément de frais de logement est toujours en suspens à la direction de l'instruction publique. Il fut question d'allocations communales, dont le montant maximum pourrait être porté à 3000 francs, à moins qu'il ne soit simplement supprimé. Le projet de décret pour la caisse d'assurance est déjà passablement avancé et il prévoit le maintien d'une certaine autonomie passée. L'on étudie aussi la possibilité d'établir une rente dynamique, qui permettrait l'adaptation de la rente aux augmentations de salaire sans rachats généralement onéreux. Le comité SIB poursuit l'effort désiré par la grande majorité du corps enseignant pour corriger les imperfections de la dernière loi sur la formation et si possible l'améliorer. Une semaine a été organisée à Villars-les-Moines pour faire le point de la situation présente et étudier les problèmes d'avenir. Une commission a été désignée qui, jusqu'à présent,

a cherché à réunir un maximum de documentation sur tous les systèmes existants. Après enquête faite auprès des directeurs des Ecoles normales afin de connaître leur critique ou leur autocritique du régime actuel, des schémas seront dressés en vue de l'élaboration d'une nouvelle loi ou de l'amélioration de celle qui nous régit présentement. Deux solutions semblent s'offrir pour la formation des instituteurs : prolonger les études à 5 ans ou fixer 4 ans d'école normale suivis d'un stage obligatoire après une période d'enseignement, afin de sauvegarder une formation de continuité.

Des efforts sont faits afin de parvenir à une coordination scolaire non seulement sur le plan romand, mais suisse. La SIB a prévu la désignation d'une commission afin d'étudier les problèmes que constitue la présence d'enfants étrangers dans nos classes ; il est demandé que l'on tienne aussi compte des élèves de langue allemande. Le comité cantonal avait reçu toutes compétences pour s'occuper de la création de cités-vieillesse. Une enquête a été faite, à laquelle 135 personnes ont répondu. 80 souhaitent s'établir à Berne, 20 à Bienne (dont 7 jurassiens), 20 à Thoune. L'idée première de commencer cette œuvre à Bienne a dû être abandonnée, les demandes pour Berne étant les plus nombreuses. Une possibilité s'offre dans la Ville fédérale, qui pourrait être intégrée dans l'érection du nouveau quartier de Murifeld. Un home pour enfants invalides physiquement et mentalement déficients sera construit à Münchenbuchsee. 115 000 francs avaient été récoltés en son temps par les élèves de toutes les classes du canton en faveur du home du Roosfeld ; une action semblable sera entreprise pour Münchenbuchsee afin de pouvoir éventuellement doter cet établissement d'une piscine. Il fut encore question de l'aide apportée à Nyafarou, au Cameroun, et des liens toujours plus étroits qui doivent unir le comité cantonal et toutes les sections de district.

A. F.

CINÉMA

Projecteurs neufs, utilisés quelques heures, vendus avec une année de garantie : SIEMENS (Fr. 3000.—), Micron XXV (Fr. 1700.—). Occasions uniques.

S'adresser au bureau du journal ou tél. (032) 2 84 67.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3
1211 Genève 2, Cornavin

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles
primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :
SUISSE Fr. 20.— ; ÉTRANGER Fr. 24.—

bibliographie

Piaget Jean et Inhelder Bärbel

L'image mentale chez l'enfant

Presses universitaires de France - 1966

Le dernier ouvrage du grand psychologue genevois apporte une contribution très importante à la connaissance de l'intelligence enfantine. Certes, la lecture d'un tel ouvrage exige un certain effort de la part du lecteur non familiarisé avec la psychologie génétique, mais l'étude d'un élément aussi fondamental que la représentation imagée du réel que se fait l'enfant, nous amène à repenser certains problèmes qui, au premier abord, ne sembleraient pas devoir prêter à longue discussion. En effet, il est de pratique courante, surtout en arithmétique, d'engager les élèves à représenter les données d'un problème sous forme graphique. En outre, l'enseignement de certaines notions, nous pensons par exemple aux fractions, fait largement appel à l'image.

Or, au vu des difficultés éprouvées par un grand nombre d'écoliers qui, par ailleurs, poursuivent sans difficultés dans d'autres branches, on peut se demander si la représentation imagée facilite réellement la compréhension ou si elle n'est pas elle-même souvent un symbole presque aussi abstrait que la notion mathématique. Le succès des nouvelles techniques (Cuisenaire, Dienes, etc.) faisant un large appel à l'action et à la manipulation d'objets plutôt qu'au dessin, semblerait d'ailleurs le confirmer.

Dans ce volume, les auteurs, après un bref rappel de l'évolution historique de la notion d'image en psychologie, définissent les termes du problème.

Piaget distingue tout d'abord deux grands groupes d'images, les images **reproductrices**, évoquant des objets ou des événements déjà connus et les images **anticipatrices**, représentant par imagination figurale des événements non perçus antérieurement. Les images reproductrices seront **statiques** lorsqu'elles porteront sur un objet immobile, **cinétiques** lorsqu'elles évoqueront un mouvement, ou **de transformations** si elles représentent de façon figurale des transformations déjà connues du sujet. Nous n'aurons pas d'images anticipatrices **statiques** puisque, pour anticiper par l'image une situation statique qu'il ne connaît pas, l'enfant devra tenir compte des mouvements ou de la transformation dont cette situation résulte, mais seulement des images anticipatrices **cinétiques** ou **de transformations**.

A partir de là, les problèmes étudiés seront l'ordre de succession des images mentales, l'autonomie de ce développement des images, les relations entre l'aspect sensible de l'image et son aspect moteur, la nature symbolique ou réaliste des images, les relations entre l'image et la pensée.

On trouvera ensuite la relation de nombreuses expériences pratiques, effectuées avec des enfants de 4 à 15 ans et destinées à vérifier les postulats émis. A partir de ces observations seront définis l'évolution des images en relation avec l'âge, les caractères généraux de l'image, ses relations avec les notions opératoires et sa nature symbolique.

Capelle Jean

L'école de demain reste à faire

Presses universitaires de France - 1966

L'auteur de cet ouvrage est l'ancien directeur général de l'organisation et des programmes scolaires en France. Rentré dans le rang, il dresse un remarquable tableau de la situation scolaire actuelle et émet des vues fort intéressantes sur l'organisation scolaire telle qu'elle devrait être à l'époque de la démocratisation de l'enseignement. Nous extrayons ces quelques lignes de l'avant-propos : « ... Démocratiser l'enseignement, c'est préparer chacun à accéder, selon ses aptitudes, à la place où il sera le plus heureux et le plus utile à la société. »

Cette définition contient un souci d'efficacité : elle écarte donc les systèmes scolaires et universitaires qui conduisent à une forte proportion d'échecs... En conséquence, il est permis de considérer comme une perversion de l'idée de démocratisation les formules qui consistent à pratiquer l'entrée libre à l'Université, c'est-à-dire d'en ouvrir les portes et d'en faire miroiter les bénéfices, sans considération préalable d'aptitude, sous prétexte de donner une chance à chacun : en effet, ces formules multiplient le nombre des malheureux et ne sauvegardent pas au mieux les intérêts de la société.

« Tout effort de démocratisation dans la réforme d'un système d'éducation doit tenir compte de l'état actuel de ce système et du contexte social dans lequel il est établi. »

Dans cet ouvrage qui se base avant tout sur le système scolaire français, le lecteur intéressé par les problèmes généraux d'organisation scolaire trouvera ample matière à réflexion et à comparaison.

R. H.

Psychologie pratique des enfants de 7 à 12 ans

Roger Mucchielli. — Ed. sociales françaises 1965. — Deux volumes, 240 pages. — Coll. Encyclopédie moderne d'éducation.

L'auteur présente son ouvrage comme une contribution à l'individualisation de l'enseignement. A partir d'une enquête portant sur un millier d'enfants, il élabore des diagnostics caractérologiques selon la classification de Le Senne. Il donne, pour chaque type caractériel, une série de conseils éducatifs. On sait les réserves qui s'attachent aux postulats de la caractérologie et le danger de telles généralisations. Néanmoins, la lecture de cet ouvrage est instructive par la multiplicité des observations et l'orientation vers une psychologie concrète. Cet ouvrage est un excellent instrument de culture pour l'éducateur qui s'intéresse à ces problèmes.

* * *

Les jeunes et la télévision

Elisabeth Gérin. — Ed. Fleurus. — 165 pages. — Coll. Psychologie et éducation.

Tous les parents, tous les éducateurs, ont le devoir d'apprendre aux enfants à faire un bon usage de la télévision. Cet ouvrage envisage un certain nombre de solutions et fournit des conseils pratiques. Un ouvrage intéressant qui engage à la réflexion car, comme le dit son auteur : ... nul n'a le droit de fermer les yeux sur l'importance que ne cessera de prendre la télévision dans la vie des jeunes, et sur les graves responsabilités éducatives que ce fait entraîne (p. 160).

* * *

La lecture. Eléments de pédagogie

P. Didier. — 146 pages. — Coll. Etudes et recherches de pédagogie.

L'auteur rappelle l'œuvre des précurseurs de l'enseignement de la lecture. Il fait un rapide exposé des méthodes traditionnelles, puis des méthodes globales,

et enfin des méthodes modernes analytico-synthétiques. Cet ouvrage bien documenté guidera en l'éclairant l'action des éducateurs et contribuera à éviter les tâtonnements et les expériences maladroites qui pourraient être faites aux dépens des enfants.

* * *

Pas à pas avec les petits

Colette Durant - A. Colin-Bourrelrier. — 48 pages. — Coll. Thèmes de vie.

Comme tous les cahiers de cette collection, il s'agit plus d'un compte rendu d'expérience que d'un ouvrage de pédagogie. Une institutrice d'Ecole maternelle fait part de son travail et montre comment les exercices s'ordonnent suivant un plan, quel but de formation et d'éducation est recherché.

divers

Tendances éducatives en Belgique

(Extrait d'un article de G. L. de Landsheere, paru dans la « Revue internationale de pédagogie » éditée par l'UNESCO.)

La fréquentation de l'école est obligatoire de 6 à 14 ans. En principe, la prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans est décidée et le gouvernement formé en été 1965 a déclaré qu'il était hautement souhaitable que l'obligation scolaire s'étende jusqu'à 18 ans dans un avenir proche. Le pays, cependant, n'est pas prêt à supporter la dépense supplémentaire qu'une telle extension entraînerait. Le budget de l'Education nationale a triplé de 1958 à 1966 (12,4 à 38 milliards de francs belges). Une partie de cette augmentation est due à la signature d'un « Pacte scolaire » en 1958 par les trois principaux partis politiques du pays. Ce pacte avait pour but de mettre fin à la « guerre scolaire » qui opposait principalement les écoles confessionnelles aux défenseurs de l'enseignement neutre. Avec le « Pacte scolaire », toutes les écoles sont mises sur le même pied ce qui augmente considérablement les charges de l'Etat.

Education préscolaire

Les jardins d'enfants belges accueillent la majeure partie des enfants de quatre ou cinq ans. Jusqu'à présent les institutrices maternelles ont une formation d'un niveau relativement peu élevé et un salaire bas.

Toutefois, à mesure que l'importance des jardins d'enfants est étudiée scientifiquement, un mouvement, favorable à l'approfondissement de la formation générale et psycho-pédagogique et à l'amélioration du statut financier, se dessine.

Ecoles primaires

Le Plan d'études belge de 1936 était, à l'époque, un des plus progressistes du monde. Malheureusement, il existe un hiatus considérable entre les théoriciens de l'éducation et la pratique scolaire. En partie à cause de la guerre, on n'a pu faire grand chose pendant vingt ans. Aujourd'hui encore, la réforme en est au stade

expérimental et le plan d'études de 1956 constitue une régression en ce qu'il revient à une méthodologie plus dogmatique et à des répartitions plus rigides.

Depuis quelques années, les élèves qui ont terminé l'enseignement secondaire généralement long peuvent acquérir le diplôme d'instituteur en un an, dans les anciennes écoles normales. Cela marque assurément le début du mouvement qui fera progressivement glisser la formation des maîtres du primaire dans l'enseignement supérieur, ce qui leur permettra de revendiquer avec succès des salaires correspondant à l'importance de leur mission.

Au point de vue des méthodes et des programmes, les controverses les plus vives concernent la lecture et la seconde langue nationale.

En lecture, le Plan d'études de 1936 recommandait la méthode globale (méthode Decroly). Depuis 1958, une plus grande liberté est laissée aux instituteurs et un nombre important d'entre eux appliquent une méthode plutôt analytique.

La seconde langue nationale — le français ou le néerlandais — est de plus en plus étudiée à l'école primaire. Dans les parties unilingues du pays, trois heures par semaine peuvent être consacrées à la seconde langue, à partir de la 5e année primaire. Dans les régions situées le long de la frontière linguistique et dans l'agglomération bruxelloise, l'étude de la seconde langue est obligatoire à raison de trois heures par semaine en 3e et 4e année et de cinq heures en 5e et en 6e.

Il n'y a rien à signaler de bien neuf dans les programmes de sciences naturelles, de sciences humaines et de mathématiques (les expériences relatives à la théorie des ensembles concernent surtout le secondaire).

Enseignement secondaire

L'éducation secondaire commence normalement à l'âge de 12 ans. Un système fort sélectif existe encore en Belgique ; les parents décident souverainement de l'orientation de leurs enfants.

Heureusement, des changements de structure sont en marche ; ils permettront de retarder l'orientation.

Le principe d'un cycle d'observation et d'orientation est maintenant officiellement introduit, de façon assez timide il est vrai, mais irréversible sans doute.

Une nouvelle méthode d'enseignement des mathématiques élémentaires est expérimentée dans plusieurs écoles (en première année de l'enseignement secondaire surtout). Les spécialistes des mathématiques ne sont pas d'accord entre eux sur l'orientation à donner à l'enseignement de leur branche. Des maîtres, de plus en plus nombreux, se déclarent favorables à l'inclusion de la statistique élémentaire dans les programmes. On note une certaine tendance à mieux appuyer la méthodologie sur les apports de la psychologie éducationnelle, mais un chemin bien long reste à parcourir.

Les transformations des programmes de sciences naturelles paraissent plus claires et plus sûres. Dans de nombreuses écoles d'enseignement général, le niveau scientifique est élevé et les manuels publiés récemment témoignent bien de l'évolution des matières et des méthodes. Dans l'enseignement des langues modernes, différentes méthodes d'apprentissage réservant une large place aux techniques audio-visuelles sont expérimentées systématiquement et l'usage des laboratoires de langues se répand rapidement.

En ce qui concerne le grec et le latin, on note une nette évolution. La place de la grammaire traditionnelle et des apprentissages analytiques est de plus en plus réduite au profit de l'étude des cultures. L'analyse statistique des vocabulaires et des structures, faite en partie avec la collaboration des maîtres, conduit à un enseignement élémentaire plus rapide et plus efficace.

Les écoles techniques font un gros effort d'adaptation à l'évolution technologique, mais essaient d'éviter une spécialisation prématurée qui pourrait être dangereuse pour des adultes qui vivront en l'an 2000. C'est pourquoi la culture générale se voit réserver une place importante dans les programmes.

Salaires

A titre indicatif, voici, en francs belges, les salaires annuels de base actuellement en vigueur :

Institutrices maternelles	F.B.	75 000 - 147 000
Instituteurs		88 000 - 171 000
Professeurs de l'enseignement secondaire inférieur		112 000 - 208 000
Professeurs de l'enseignement secondaire supérieur		150 000 - 278 000

R. H.

L'affiche du 37^e Salon de l'automobile

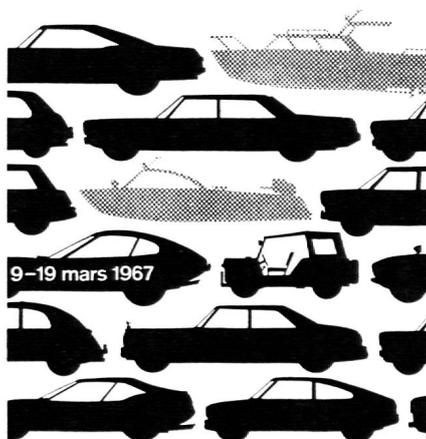
Signée « Edelta », elle entend indiquer du premier coup d'œil et sans équivoque la nature composite de la grande exposition genevoise printanière qui, cette année, outre les voitures de tourisme et de sport, aura également une très importante section nautique. La formule adoptée pour l'affiche 1967 symbolise donc la variété des formes et des fonctions des véhicules à moteur que le visiteur y verra. Parmi une mosaïque d'engins terrestres, dont la silhouette se détache en noir, ont trouvé une place, en bleu, deux bateaux destinés à attirer l'attention sur le secteur nautique.

Mais la route et l'eau ne seront pas seules présentes, le 37^e Salon de Genève accordera également, du 9 au 19 mars prochain, une large place aux accessoires, au caravaning et camping, aux carrosseries spéciales, aux engins de manutention et à la littérature propre aux domaines représentés.

Par ailleurs, diverses attractions ne manqueront pas de retenir l'attention de tous les visiteurs profanes ou initiés, sur divers aspects annexes ou essentiels de l'évolution du monde des transports. Enfin, une véritable exposition dans l'exposition, un secteur entier sera consacré à une présentation particulière de véhicules actuels de sport, de compétition et de records.

37^e salon auto Genève

nautique / caravanes / camping / engins de manutention



Deux assurances de bonne compagnie



La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

Le stand du TCS au 37e Salon de l'auto

Comme chaque année, les visiteurs de l'importante exposition genevoise pourront passer des moments agréables autant qu'instructifs au stand du TCS, qui porte le numéro 902 et qui est situé entre la halle principale des automobiles et celle du camping et du caravaning.

Cinq grandes diapositives en couleurs constituent la décoration principale du stand. En s'illuminant successivement, elles illustrent le processus de transmission des appels à « Touring-Secours ». Où qu'ils se trouvent en Suisse, les automobilistes et motocyclistes dont le véhicule est en panne peuvent appeler « Touring-Secours » et, s'ils sont sociétaires du TCS, le dépannage est gratuit. Peut-être ignore-t-on encore que cette organisation dispose de centrales téléphoniques dont nous allons énumérer ici les numéros d'appel. En Suisse romande, Jura bernois excepté, il faut composer le numéro (021) 23 23 23 ; au Tessin le (091) 3 91 91 ; en Suisse centrale et orientale le (051) 54 54 54 ; pour Argovie, Bâle, Berne (y compris le Jura bernois), Soleure et Haut-Valais le (031) 44 22 11 ; dans les Grisons, qui ne sont pas encore desservis par une centrale, le N° 11. Pour le canton de Bâle, le numéro de tél. (031) 44 22 11 sera valable dès Pentecôte 1967. Jusqu'à : N° 11.

On sait que le TCS voue une grande partie de ses efforts à la lutte contre les accidents. Pour symboliser ce vaste champ d'activité et en même temps, attirer l'attention d'un très grand nombre de personnes sur les dangers de la circulation — le Salon en fournit une excellente occasion en raison de l'affluence qu'il suscite ! — des affiches sur le thème de la prévention routière voisinent avec les diapositives auxquelles nous venons de faire allusion.

Enfin, au stand du TCS — et c'est là une autre contribution à la sécurité routière — tous ceux qui le désirent auront la possibilité de faire examiner leur vue et d'étudier leurs réactions au moyen d'appareils spéciaux qui ont notamment fait leurs preuves dans la sélection du personnel d'entreprises de transport. Les tests de la vue et des réactions vous indiqueront si vous avez besoin de lunettes et si vous êtes capable de suffisamment de simultanéité dans vos réflexes pour être un parfait conducteur...

Pour le reste, le stand demeure fidèle à lui-même, c'est-à-dire que ceux qui s'intéressent de près ou de loin au TCS et au domaine de la route trouveront un guichet spécialement aménagé pour leur fournir les renseignements les plus divers. Un personnel affable, compétent, conseillera chacun quant à l'acquisition du livret ETI (assistance du club à l'étranger), de guides touristiques, de cartes ou d'itinéraires et, pour les questions d'ordre technique, un patrouilleur se tiendra en permanence à la disposition des visiteurs.

Y. S.

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions chrétiennes de Jeunes gens et des Sociétés de la Croix-Bleue recommande ses restaurants à

LAUSANNE
 Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22
 Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4

LE LOCLE Restaurant Bon Accueil, rue Calame 13
 Restaurant Tour Mireval, Côtes 22a

GENÈVE
 Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17
 Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47
 Hôtel-Restaurants de l'Ancre, r. de Lausanne 34

MONTREUX Restaurant « Le Griffon »
 Avenue des Planches 22

NEUCHÂTEL
 Restaurant Neuchâtelois, Faubourg du Lac 17

COLOMBIER Restaurant DSR, rue de la Gare 1

MORGES Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23

MARTIGNY
 Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1

SIÈRE Restaurant DSR, place de la Gare

RENENS Restaurant DSR, place de la Gare 7



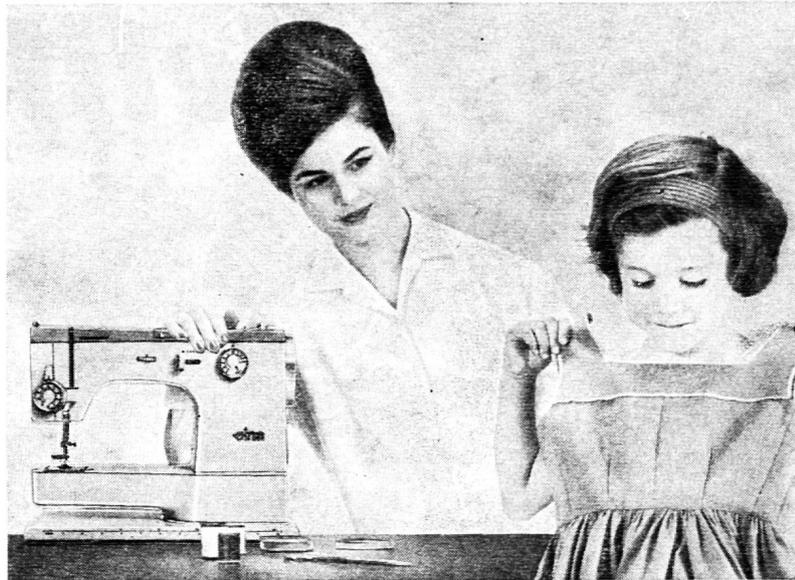
Peindre sans pinceau avec les pastels à l'huile PANDA

48 teintes intenses et lumineuses. Les couleurs idéales de l'école enfantine aux classes professionnelles.

En vente dans tous les bons magasins de la branche

Talens & Sohn AG Olten





La nouvelle elna est si simple...

- ★ La nouvelle ELNA est simple parce qu'elle ne comporte que 2 principaux organes de réglage.
- ★ La nouvelle ELNA est simple à l'entretien parce qu'elle ne comprend que 9 points de lubrification facilement accessibles et aussi parce qu'elle est contrôlée gratuitement à l'école 2 fois l'an par l'usine.
- ★ Très intéressantes conditions de livraison.
- ★ Reprise des anciennes machines aux plus hauts prix.
- ★ 5 ans de garantie complète (y compris le moteur).

BON ★★
★ **pour** - le prospectus richement illustré des nouveaux modèles ELNA. ★
★ - des feuilles de couture gratuites, au choix. ★
★ NOM : ★
★ Adresse : ★
★ Expédiez s.v.p. à ELNA S. A., 1211 Genève 13 ★
★★



**Grands
et petits,
ils roulent
tous sur**

ALLEGRO

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE



8. Beau-Sédout

Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation



- couleurs lumineuses, bien couvrantes
- godets pratiques, facilement échangeables
- coins arrondis, bords protégés
- godets ronds – ménagent le pinceau

avec 6 couleurs Fr. 5.90
avec 12 couleurs Fr. 8.80

Pelikan a plus de 120 ans d'expérience dans la fabrication de couleurs

La bonne adresse pour vos meubles

→

Choix de 200 mobiliers du simple au luxe

1000 meubles divers

HALLE des MEUBLES
TERREAUX 15
LAUSANNE

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités depuis 15 fr. par mois

Papeterie St-Laurent
Charles Krieger

Tél. 23 55 77

Rue Haldimand 5 LAUSANNE

Satisfait au mieux :
Instituteurs — Etudiants — Ecoliers

Etudes classiques scientifiques et commerciales

- Maturité fédérale
- Ecoles polytechniques
- Baccalauréat français
- Technicums
- Diplôme de commerce
- Sténodactylographe
- Secrétaire-comptable
- Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERN E

J.A.
Montreux 1